

La Région Grand Est, le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims présente :

Les forêts du grand est face aux changements climatiques

Appel à projet de six Parcs Naturels Régionaux pour repenser notre rapport aux ressources locales

Le Chêne relocalisé

Appel à projet avec la conception de mobilier extérieur en chêne du Triangle Marnais pour l'aménagement de points de vue de la Montagne de Reims à l'adresse designeuse-s.

AAP/PNRMR/2022/16

Date et Heure limites de remises des candidatures :
23 / 12 / 2022 à 11:00

Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims

Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
Maison du Parc
D 386
51 480 Pourcy

Assistant Maîtrise d'Ouvrage

Forall Studio
83 Allée Darius Milhaud
75019 PARIS
09.80.34.49.80

SOMMAIRE

Les forêts du grand est face aux changements climatiques	1
Le Chêne relocalisé	1
0 - Documents constitutifs du présent dossier de consultation	5
0.1 - Liste des documents constitutifs du présent dossier de consultation	5
0.2 - Objectif du présent document	5
I - L'appel à projet régional : "Les forêts du Grand Est face aux changements climatiques"	6
I.1 - Rappel des objectifs de l'appel à projet régional : "Les forêts du Grand Est face aux changements climatiques"	6
I.2 - Rappel de la gouvernance de l'appel à projet à l'échelle régionale et locale	6
I.3 - Fin 2022 : trois nouveaux appels à projet !	7
II. Le cadre de l'appel à projet local du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims : "le Chêne relocalisé"	7
II.1 - La gouvernance du projet "Le chêne relocalisé"	7
II.1.a - Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims	8
II.1.b - L'Artisan Ébéniste	8
II.1.c - La communes partenaire, Venteuil	8
II.2 - Les équipes visées par l'appel à projet "le Chêne relocalisé"	8
II.2.a - Compétences attendues	8
II.2.b - Forme juridique du groupement	9
II.2.c - Exclusivité	9
II.3 - L'objet de l'appel à projet "le Chêne relocalisé" : relocaliser nos ressources biosourcées	9
II.3.a - Le Triangle Marnais, périmètre de réflexion du projet	9
II.3.b - Le Chêne, timide ambassadeur du Triangle Marnais	9
II.3.c - Resédentariser les chênes globe-trotters	10
II.3.d - Une gamme de mobilier extérieur...	10
II.3.d.1 - ... pour répondre aux besoins du territoire !	10
II.3.d.2 - ... pour répondre aux spécificités de la ressource et de la filière bois locale !	11
II.3.d.3 - ... pour être ambassadrice de tout un territoire !	11
III. La gamme de mobilier pour l'aménagement de points de vue : programme paysager, fonctionnel, technique et environnemental	11
III.1 - Délimitation du projet	11
III.1.a - Un objectif de reproductibilité	11

III.1.b - Limites de prestation	11
III.2 - Programme paysager	11
III.2.a - Les vues sur le grand paysage depuis la Montagne de Reims	11
III.2.b - Les sites tests	12
III.2.b.1 - Le site de la Maison du Parc	12
III.2.b.2 - Le site de Venteuil	13
III.3 - Programme fonctionnel	13
III.3.a - Enjeux fonctionnels de la gamme de mobilier extérieur	14
III.3.b - Fonctions de base	14
III.3.c - Fonctions optionnelles	14
III.4 - Programme technique	15
III.4.a - Interface avec le lot VRD	15
III.4.b - Dimensionnement et caractéristiques des éléments constitutifs de la gamme de mobilier	15
III.4.b.1 - Qualité des bois mis en œuvre	15
III.4.b.2 - Dimension maximale des pièces de bois mis en œuvre	15
III.4.b.3 - Techniques mises en œuvre	15
III.4.b.4 - Gestion des eaux pluviales	15
III.4.c - Assemblages	16
III.4.d - Valorisation des coproduits et d'autres matériaux bio- ou géosourcés locaux	16
III.4.e - Réglementation en vigueur	16
III.5 - Programme environnemental	16
III.5.1 - Empreinte carbone du projet retenu	16
III.4.2 - Maintenance, réparabilité et fin de vie	17
III.5 - Coût objectif	Erreur ! Signet non défini.
IV - Le déroulé de l'Appel à Projet	Erreur ! Signet non défini.
IV.1 - Déroulé de la consultation	Erreur ! Signet non défini.
IV.2 - Candidature	Erreur ! Signet non défini.
IV.2.a - Principe de cette phase	Erreur ! Signet non défini.
IV.2.b - Documents à remettre au titre de la phase candidature	Erreur ! Signet non défini.
IV.2.c - Modalité de transmission du dossier de candidature	Erreur ! Signet non défini.
IV.2.d - Assistance à l'élaboration des candidatures et questions/réponses	Erreur ! Signet non défini.
IV.2.e - Critères de sélection des candidatures	Erreur ! Signet non défini.
IV.3 - Offre	Erreur ! Signet non défini.

IV.3.a - Principe de cette phase	Erreur ! Signet non défini.
IV.3.b - Durée de la phase	Erreur ! Signet non défini.
IV.3.c - Journée d'étude	Erreur ! Signet non défini.
IV.3.d - Questions / Réponses	Erreur ! Signet non défini.
IV.3.e - Documents à remettre au titre de la phase offre	Erreur ! Signet non défini.
IV.3.e.1 - Dossier technique	Erreur ! Signet non défini.
IV.3.e.3 - Dossier financier	Erreur ! Signet non défini.
IV.3.e.4 - Nomenclature des documents	Erreur ! Signet non défini.
IV.3.e.5 - Remarques générales sur les contenus graphiques présents dans le panneau A0 et le dossier A3	Erreur ! Signet non défini.
IV.3.f - Modalité de transmission du dossier d'offre	Erreur ! Signet non défini.
IV.3.g - Critères d'évaluation des offres et de sélection du projet lauréat	Erreur ! Signet non défini.
IV.3.g.1 - Note technique (sur 75 points)	Erreur ! Signet non défini.
IV.3.g.2 - Note financière (sur 25 points)	Erreur ! Signet non défini.
IV.3.h - Le Jury	Erreur ! Signet non défini.
IV.3.i - Annonce des résultats	Erreur ! Signet non défini.
IV.3.j - Utilisation des données	Erreur ! Signet non défini.
IV.4 - Négociation	Erreur ! Signet non défini.
V. Indemnisation des offres et poursuite du projet lauréat	Erreur ! Signet non défini.
V.1 - Indemnisation des candidat-e-s amené-e-s à remettre une offre par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims et la Région Grand Est	Erreur ! Signet non défini.
V.2 - Indemnisation du projet lauréat par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims et la Région Grand Est	Erreur ! Signet non défini.
V.2 - Financement d'un prototype du projet lauréat par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims et la Région Grand Est	Erreur ! Signet non défini.
V.3 - Cession des droits des projets finalistes et rémunération de la cession des droits du projet de l'équipe lauréate	Erreur ! Signet non défini.
V.3.a - Cession des droits sur les documents produits par les équipes finalistes (équipes non lauréates)	Erreur ! Signet non défini.
V.3.b - Cession des droits sur le projet lauréat	Erreur ! Signet non défini.
V.4 - Obligations de l'équipe lauréate au titre du développement et de la communication autour du projet	Erreur ! Signet non défini.
V.5- Valorisation des projets finalistes et du projet lauréat	Erreur ! Signet non défini.
VI. Encore des questions ?	Erreur ! Signet non défini.

EXTRAIT AAP

0 – Documents constitutifs du présent dossier de consultation

0.1 – Liste des documents constitutifs du présent dossier de consultation

Le présent dossier de consultation (DCE) est composé des pièces suivantes :

- Le document faisant office de Règlement de la Consultation et Cahier des Clauses Techniques Particulières intitulé “Le Chêne relocalisé, Appel à projet avec la conception de mobilier extérieur en chêne du Triangle Marnais pour l’aménagement de points de vue de la Montagne de Reims à l’adresse designer·euse·s”

Si le cadre général reste le même pour les six appels à projets lancés par la Région Grand Est, chacun d’eux dispose en revanche de son propre Règlement de Consultation et Cahier des Clauses Techniques Particulières et de ses propres annexes. Les dispositions précisées dans ce document ne sont donc valables que pour l’appel à projet “Le Chêne relocalisé” lancé par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

Les candidat·e·s devront prendre en compte l’ensemble du Dossier de Consultation pour élaborer leur dossier de candidature et leur offre et se conformer au présent Règlement de Consultation et aux conditions particulières de site.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d’apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des dossiers de candidature. Ce délai est décompté à partir de la date d’envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir émettre aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l’étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

0.2 – Objectif du présent document

Le présent document - “Le Chêne relocalisé - RC et CCTP” - a valeur de Règlement de Consultation et de Cahier des Charges Techniques et Particulières des phases distinctes “Candidature” et “Offre” (deux temps différents) du projet “Le Chêne relocalisé” organisé par le PNR de la Montagne de Reims à destination de designer·euse·s.

I - L'appel à projet régional : “Les forêts du Grand Est face aux changements climatiques”

I.1 - Rappel des objectifs de l'appel à projet régional : “Les forêts du Grand Est face aux changements climatiques”

Les six Parcs Naturels Régionaux (PNR) de la région du Grand Est (les Ardennes, les Ballons des Vosges, la Forêt d'Orient, la Lorraine, la Montagne de Reims, les Vosges du Nord) souhaitent encourager l'émergence de projets innovants réalisés en matériaux biosourcés locaux, valorisant les ressources et l'artisanat local. C'est dans ce cadre que s'inscrit cet appel à projet design en partenariat avec la région Grand Est qui doit contribuer à renforcer la mise en réseau des acteurs et la coopération interparcs.

L'appel à projet régional a un quadruple objectif :

- Favoriser l'innovation et promouvoir les ressources locales en mettant à l'honneur la filière bois, à travers une essence locale par Parc Naturel Régional, associée à des matériaux biosourcés (laine, chanvre, paille, etc.) ou géosourcés (grès, argile, etc.) présents sur les différents territoires.
- Favoriser la création et la diffusion de produits et de projets innovants auprès des habitants de la région, à différentes échelles (paysage, architecture, architecture d'intérieur, design).
- Renforcer la coopération à l'échelle des territoires et des filières, dans une logique affirmée de relocalisation de l'économie locale en tissant des liens avec des partenaires régionaux et locaux sur la durée et en commercialisant les résultats des projets.
- Trouver des débouchés ou recréer de la valeur ajoutée pour des essences aujourd'hui menacées par les changements climatiques.

Afin de répondre à ces quatre objectifs à l'échelle des territoires des six PNR, six appels à projet spécifiques sont lancés - un par territoire. Ces projets s'adressent à des équipes de designers, architectes, paysagistes et/ou artisans du bois et sont portés par le Parc Naturel Régional local accompagné de partenaires locaux, publics et/ou privés.

I.2 - Rappel de la gouvernance de l'appel à projet à l'échelle régionale et locale

Le présent appel à projet est organisé et financé par la Région Grand Est avec les six Parcs Naturels Régionaux de la Région. Il est piloté par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges accompagné de l'agence Forall Studio en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. Différents partenaires régionaux apportent par ailleurs leur expertise technique et scientifique à cet appel à projet : les six Parcs Naturels Régionaux de la Région, FIBOIS Grand-Est, la Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement, l'Office national

des Forêts, l'Ordre des architectes Grand Est, Envirobot Grand Est, Made In Grand Est, l'École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois, le CRITT bois d'Épinal, l'École Nationale Supérieure d'Art et de Design de Nancy, l'École Supérieure d'Art et de Design de Reims, l'École Supérieure d'Art de Lorraine, la Haute École des Arts du Rhin.

À l'échelle locale, chacun des six projets qui participent de cet appel à projet régional est porté par le Parc Naturel Régional concerné accompagné de partenaires locaux, publics et/ou privés.

I.3 - Fin 2022 : trois nouveaux appels à projet !

Trois appels à projet ont été lancés au premier semestre 2022 (et les lauréats sélectionnés) pour les sujets suivants :

- pour le PNR des Ardennes, en partenariat avec le Groupe Baret, la conception d'un Kiosque Multiservices Rural en chêne local,
- pour le PNR des Vosges du Nord, en partenariat avec Centre International d'Art Verrier de Meisenthal, un objet représentatif du territoire en pin sylvestre,
- pour le PNR de la Forêt d'Orient, en partenariat avec les Charpentiers de Troyes et les Communes du PNR, la conception d'une gamme de panneaux de signalétique à partir de réutilisation de coproduits issus de la première transformation.

Fin 2022, ce sont trois nouveaux projets qui sont lancés simultanément :

- pour le PNR de Lorraine, en partenariat avec Vivest, la conception d'un Cabanon Lorrain à partir d'ouvrages en bois réemployés,
- pour le PNR de la Montagne de Reims, en partenariat avec l'Artisan Ébéniste et la Commune de Venteuil, la conception d'une gamme de mobilier extérieur pour l'aménagement de points de vue en chêne local,
- pour le PNR des Ballons des Vosges, en partenariat avec la Communauté de Communes et l'Office du Tourisme de la Vallée de Munster, la conception et la réalisation de l'aménagement de l'Office du Tourisme du Territoire dans l'ancienne abbaye de Munster en sapin blanc.

N'hésitez pas à candidater à ces nouveaux appels à projet !

II. Le cadre de l'appel à projet local du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims : "le Chêne relocalisé"

II.1 - La gouvernance du projet "Le chêne relocalisé"

Le projet "le Chêne relocalisé" est porté par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, accompagné dans son développement par un menuisier et ébéniste de la région, l'Artisan Ébéniste, ainsi que la commune de Venteuil.

II.1.a - Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PnrMR) a été créé en 1976, entre autres, pour préserver le plateau forestier qui figure parmi les plus importants de la Marne. Depuis sa création, il a pour objectif de concilier la préservation du massif forestier avec la valorisation économique tout en permettant le développement des activités de loisirs.

Depuis 2019, le PnrMR élabore avec les acteurs publics et privés, une Charte Forestière de Territoire (CFT) afin de mettre en lien et en cohérence toutes les initiatives et politiques forestières sur le territoire du Triangle Marnais. L'utilisation efficace des ressources forestières, la préservation de la biodiversité, la valorisation des entreprises, le développement économique durable, ... sont les enjeux majeurs du PnrMR et des EPCI du Triangle Marnais.

II.1.b - L'Artisan Ébéniste

Ébéniste qualifié et expérimenté, Philippe Rollot s'est spécialisé dans l'agencement intérieur de maison tout en poursuivant son activité traditionnelle d'ébénisterie (Fabrication de meubles, restauration de meubles anciens).

En tant que partenaire du projet, M. Rollot conseille et accompagne le PnrMR dans le cadre de cet appel à projet (élaboration du programme, participation aux jurys de candidature et d'offre). Dans le cadre de son partenariat, M. Rollot réalise le prototype du projet lauréat.

II.1.c - La communes partenaire, Venteuil

La commune de Venteuil est composée de trois centre bourgs reliés entre eux par les coteaux viticoles. Au sud, entre la Marne et son canal, on observe quelques zones humides. Plus au nord, on retrouve un secteur agricole avec des cultures et quelques prairies pâturées accueillant des mares, le tout nordé d'un boisement. Pour finir, les étangs viennent apporter de nouveaux éléments naturels à cette mosaïque d'habitats. La commune est composée à 43 % de forêt qui abrite de nombreux chênes, ce qui représente un levier intéressant de valorisation du bois local.

Sur la commune, on retrouve une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, qui correspond à un secteur avec un grand intérêt écologique abritant une biodiversité patrimoniale. Celle-ci est accompagnée du site Natura 2000 « Les Pâtis de Damery ».

La commune souhaite valoriser son patrimoine naturel et proposer un aménagement pour un point de vue à la sortie de la zone Natura 2000, ce pourquoi elle s'est proposée comme site pilote pour l'implantation de cet élément de mobilier extérieure en bois local.

II.2 - Les équipes visées par l'appel à projet "le Chêne relocalisé"

II.2.a - Compétences attendues

Cet appel à projet est un appel à projet de conception. Il s'adresse à un-e ou des designer-euse-s.

II.2.b - Forme juridique du groupement

Le présent marché sera attribué à un groupement d'opérateurs économiques, conformément aux articles R2142-19 à R2142-27 du Code de la commande publique.

Le Mandataire du Groupement doit impérativement être solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des autres membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la Maîtrise d'ouvrage.

II.2.c - Exclusivité

Conformément à l'article R2142-21 du Code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter, pour ce marché, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements. Les différents membres d'une équipe ne peuvent pas se présenter dans plusieurs équipes sur un même projet, une clause d'exclusivité encadre chaque groupement.

Un même opérateur économique ne peut être membre de plus d'un groupement pour un même appel à projets. Il est en revanche possible pour un opérateur économique de candidater avec plusieurs groupements sur des appels à projets différents. Ainsi, les équipes peuvent candidater aux six appels à projets (un par PNR) si elles le souhaitent.

II.3 - L'objet de l'appel à projet "Le Chêne relocalisé" : relocaliser nos ressources biosourcées

II.3.a - Le Triangle Marnais, périmètre de réflexion du projet

L'appel à projet "Le Chêne relocalisé" vise à la délivrance du marché de conception d'une gamme de mobilier extérieur en chêne issu de forêts écocertifiées du Triangle Marnais - périmètre estimé cohérent pour le développement de la filière (cohérence des enjeux en matière de ressources, acteurs, débouchés) par le PnrMR et les acteurs de la filière bois. Ce "Triangle Marnais" comporte trois territoires : le Grand Reims, le Pays de Châlons-en-Champagne et le Pays d'Épernay - Terres de Champagne. Ces territoires font l'objet d'une charte forestière commune actuellement en phase de validation et d'actions concertées pour valoriser leurs ressources.

Avec un territoire boisé à une hauteur de 19 %, soit 85 000 ha répartis dans deux massifs principaux (la Montagne de Reims et le pays d'Épernay), le "Triangle Marnais" abrite essentiellement des arbres feuillus (90%), au-delà de la moyenne nationale (70% environ).

II.3.b - Le Chêne, timide ambassadeur du Triangle Marnais

Spécificité locale, les chênes (sessiles et pédonculés) sont tout particulièrement représentés : 39 % des peuplements sur pied en 2020 (source rapport IGN) contre 23% à l'échelle nationale en 2012 (source IGN). Représentative de ce territoire, cette essence - dont le Chêne de la Brie des Étangs (entre Montmirail, Épernay et Dormans) est l'un des ambassadeurs connus à l'échelle locale pour ses grandes qualités - fait l'objet d'une valorisation locale en architecture paradoxalement relativement modérée.

Tandis que le Panorama Bois Construction de la Région Grand Est pour le département de la Marne témoignait en 2020 de projets valorisant essentiellement des résineux divers, citons l'emblématique bardage en chênes locaux de la Maison du Bois et de la Forêt par les architectes Grzeseczek et Rigaud, siège de l'ONF à Châlons-en-Champagne.

Et pourtant ! Sur le volume de grumes vendues par l'ONF à destination de bois d'œuvre (50% des ventes en 2020), le Chêne est l'essence la plus représentée... mais fait l'objet d'importantes exportations à l'étranger (Royaume-Unis, pays d'Asie, du Maghreb ou d'Amérique du Nord), soit à l'état de grumes directement, soit après un premier trait de scie réalisé par les entreprises de première transformation locales.

II.3.c - Resédentariser les chênes globe-trotters

L'enjeu porté par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims et ses partenaires est clair : trouver des débouchés locaux à ces chênes globe-trotteurs, renforcer la demande locale pour éviter la gabegie écologique et l'empreinte carbone des traversées continentales ou atlantiques des grumes de chêne... dont certaines reviennent d'ailleurs sur le territoire national sous forme de produits transformés (objets, ouvrages de menuiserie préfabriqués) !

Les raisons de l'effondrement de cette demande locale sont nombreuses. Parmi elles, les professionnels locaux de la seconde transformation soulignent une évolution des goûts de la clientèle française. Selon ces acteurs, l'appétence pour le mobilier en chêne massif aurait été supplantée dans les années 1980 par un goût pour d'autres essences de bois blanc et des techniques moins onéreuses (panneaux, bois recomposé...) portées par certains industriels de l'ameublement européens.

C'est à ce titre que le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims et ses partenaires sont convaincus de la portée que peut avoir pour la filière locale un projet de design à haute valeur ajoutée. Soutenu par des communes partenaires, un tel projet devra ainsi répondre à un besoin clairement identifié, être facilement reproductible, avoir un coût maîtrisé et intégrer en amont les moyens et savoir-faire techniques d'une filière de seconde transformation non spécialisée dans le travail du chêne.

II.3.d - Une gamme de mobilier extérieur...

II.3.d.1 - ... pour répondre aux besoins du territoire !

Le choix du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims et de ses partenaires s'est ainsi porté sur le développement d'une gamme de mobilier extérieur en chêne local, susceptible d'être achetée tant par des acteurs publics (communes, ONF, agglomérations) que des acteurs privés. Un tel projet répond à un besoin clairement identifié par les communes du territoire du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims : l'aménagement des points de vue vers la plaine de Reims ou la vallée de la Marne. Malgré les parcours touristiques nombreux sur le territoire (sentier de GR et PR, véloroute, route des vignobles...) peu de points de vue / aires de pique-nique sont aménagés pour offrir aux visiteurs des vues lointaines sur le grand territoire. Quelques points de vue aménagés :

- le moulin et le phare de Verzenay,
- l'Abbaye d'Hautvillers..

II.3.d.2 - ... pour répondre aux spécificités de la ressource et de la filière bois locale !

Une gamme de mobilier extérieur répond par ailleurs aux spécificités de la ressource et de la filière bois locale. Naturellement imputrescible, le chêne est une essence pouvant par ailleurs être utilisée en extérieur sans traitement spécifique, nonobstant la question des tanins (voir programme technique). Son emploi en extérieur ne nécessite pas non plus de séchage complexe ou long - les scieries équipées de séchoirs mécaniques étant peu disponibles sur le territoire.

II.3.d.3 - ... pour être ambassadrice de tout un territoire !

En choisissant un programme à destination de l'accueil des touristes du territoire, le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims souhaite faire de cette gamme de mobilier extérieur l'un des ambassadeurs de la filière bois locale en particulier, et du territoire de manière plus générale.

III. La gamme de mobilier pour l'aménagement de points de vue : programme paysager, fonctionnel, technique et environnemental

III.1 - Délimitation du projet

III.1.a - Un objectif de reproductibilité

L'objectif de cet appel à projet est de créer une gamme de mobilier extérieur qui puisse faire l'objet d'un déploiement ultérieur sur plusieurs sites différents.

III.1.b - Limites de prestation

- Les compétences attendues n'intègrent volontairement pas la compétence de paysagiste. Cette dernière sera assumée par le Parc Naturel Régional qui conseillera les communes pour l'implantation et l'organisation des éléments de mobilier sur site.
- Les compétences attendues n'intègrent pas celle de graphiste pour la fabrication des contenus du module "Découverte du territoire". Les contenus seront apportés par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

III.2 - Programme paysager

III.2.a - Les vues sur le grand paysage depuis la Montagne de Reims

Les vues remarquables sur le grand paysage depuis la Montagne de Reims sont placées en limite de forêt. Les sentiers situés entre la lisière forestière et les coteaux viticoles offrent suffisamment de recul pour appréhender les paysages de la vallée de la Marne, la vallée de la Vesle ou la plaine crayeuse. C'est l'endroit idéal pour découvrir la richesse des paysages

du Triangle Marnais entourant la Montagne de Reims permettant d'étendre le regard jusqu'à la ligne d'horizon vers la plaine crayeuse.

Des covisibilités sont particulièrement marquantes depuis les coteaux miroirs, qui se font face de part et d'autre de la Marne, comme pour la communes de Venteuil.

III.2.b - Les sites tests

De par sa nature reproductible, la gamme de mobilier extérieur doit pouvoir s'adapter à des sites divers de la Vallée de la Marne et de la Montagne de Reims. Les sites envisagés aujourd'hui peuvent être en bordure de bourg, dans le périmètre de monuments historiques ou en milieu semi-naturel (point de départ de randonnée, voie verte, bord de fleuve).

Afin de juger du caractère de reproductibilité du projet et de sa compatibilité dans plus d'un site, les équipes sont invitées à réfléchir à l'implantation théorique de la gamme de mobilier extérieur dans deux sites. Ces deux sites "tests" seront visités par les équipes amenées à remettre une offre lors d'une journée d'études début 2023.

III.2.b.1 - Le site de la Maison du Parc



Figure 0-1 Point de vue Maison du Parc, crédit photo © Hugo Crespy, 2022

La Maison du Parc, située sur la commune de Pourcy (51480) accueille les employés du Syndicat mixte de gestion du PnrMR, et présente diverses réalisations exemplaires comme une passerelle en chêne réalisée par un lycée professionnel local, un verger conservatoire ou encore des représentations des différents types d'architectures que nous pouvons retrouver

sur le territoire. Dans sa démarche d'exemplarité, le site de la Maison du Parc souhaite également proposer un mobilier local, adaptable et reproductible pour inciter les communes à entrer dans des démarches de circuits courts.

Au-dessus du verger, un espace offrant une vue sur les coteaux voisins accueillera des éléments de mobilier de la gamme du projet lauréat.

III.2.b.2 - Le site de Venteuil



Figure 2 Point de vue Venteuil, crédit photo © Hugo Crespy, 2022

Situé au débouché d'un sentier de randonnée, bordant les vignes du coteau sud de la commune de Venteuil, ce second site, loin de toute habitation, domine les boucles de la vallée de la Marne.

Il sera étudié pour accueillir des éléments de mobilier de la gamme du projet lauréat afin de permettre aux randonneurs qui de pique-niquer, qui de se reposer... en contemplant une vue spectaculaire.

III.3 - Programme fonctionnel

Le programme fonctionnel de la gamme de mobilier extérieur pour l'aménagement des points de vue a été travaillé avec le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, l'Artisan Ébéniste et les communes partenaires.

III.3.a - Enjeux fonctionnels de la gamme de mobilier extérieur

L'aménagement des points de vue des communes du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims répond au développement d'une offre de tourisme sportif et éco-responsable sur le territoire : randonnée à pied ou à vélo, pique-nique...

Les propositions des équipes invitées à remettre une offre devront répondre *a minima* aux fonctions de base décrites ci-dessous. La réponse aux fonctions optionnelles dans le coût objectif n'est pas obligatoire mais encouragée.

Il est laissé libre aux équipes de décider si un seul élément de mobilier peut répondre à l'intégralité des fonctions de base décrites ci-dessous ou si la réponse à ces fonctions doit faire l'objet de plusieurs modules. Il est cependant rappelé que les points de vue qui feront l'objet d'un aménagement pourront être de taille variable et accueillir des groupes plus ou moins grands. Le projet devra donc pouvoir être décliné pour accueillir par exemple non pas six personnes pour un pique-nique mais 12 ou 18 voire plus.

III.3.b - Fonctions de base

- Déjeuner en petit groupe (6 personnes) * ;
- S'asseoir et profiter de la vue,
- Accrocher ses vélos pour faire une petite randonnée,
- Découvrir le territoire **,
- Abriter la faune aviaire et/ou insectes

* *Dans une approche modulaire, le module "pique-nique" doit permettre d'accueillir six personnes. Le cas échéant, deux à trois modules ou plus pourraient être installés pour accueillir 12, 18 personnes ou plus.*

** *L'objectif de cette fonction est d'expliquer les entités paysagères visibles depuis le point de vue. En fonction du projet de l'équipe lauréate et du cahier des charges, le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims fournira les contenus graphiques adéquats en fonction du cahier des charges qui sera dressé par l'équipe lauréate (dimensionnement, matériaux, etc.). La prestation de production des contenus graphiques ne fait pas l'objet du présent appel d'offre.*

III.3.c - Fonctions optionnelles

- Se protéger de la pluie et du vent,
- Jouer avec ses enfants en bas âge,
- Regonfler son vélo,
- Stocker / consulter des livres,
- Abreuver son animal de compagnie

III.4 - Programme technique

III.4.a - Interface avec le lot VRD

Au regard de la diversité des sites potentiels d'implantation, le terrassement, les fondations et l'installation des éléments de mobilier ne sont pas intégrés dans le coût objectif précisé plus bas. Un système de pieux vissés dans le sol limitant l'impact sur les sols sera privilégié pour les fondations. Ces travaux pourront être réalisés par une entreprise locale ou par les services municipaux des communes qui le mettraient en œuvre.

Aucun réseau (électricité ou plomberie) ne doit être intégré dans les éléments de mobilier.

III.4.b - Dimensionnement et caractéristiques des éléments constitutifs de la gamme de mobilier

III.4.b.1 - Qualité des bois mis en œuvre

- Le bois mis en œuvre sera grandement exposé aux intempéries de par les caractéristiques mêmes des sites d'implantation (points de vue dégagés, balayés par les vents). Le chêne local mis en œuvre sera de qualité de sciage de 3ème classe (QPA, QP1 ou QP2 - à préciser lors du développement du projet lauréat).
- Naturellement imputrescible, le chêne sera mis en œuvre brut et sans traitement.
- Afin de permettre aux bois de libérer tous leurs tanins, les éléments de mobilier seront laissés sous la pluie une saison avant leur installation sur site.

III.4.b.2 - Dimension maximale des pièces de bois mis en œuvre

- Afin de pouvoir être travaillées par des artisans du territoire, les pièces de bois ne pourront dépasser trois mètres de longueur.

III.4.b.3 - Techniques mises en œuvre

- Afin de pouvoir être travaillées par des artisans du territoire, les équipes privilégieront la mise en œuvre de bois massif. Des lamellés-collés non industriels sont réalisables par les artisans du territoire mais sont des techniques onéreuses qui peuvent avoir un impact non négligeable sur le coût objectif.
- Les formes cintrées sont tout à fait réalisables. Il est cependant rappelé aux équipes le temps de main d'œuvre supplémentaire nécessaire pour travailler ainsi le bois et l'éventuelle perte de matière, à moins de travailler dans une logique de valorisation dans le projet de la forme et de la contreforme.

III.4.b.4 - Gestion des eaux pluviales

- Les projets ne devront pas créer des retenues d'eaux pluviales susceptibles de dégrader le projet ou de trop détériorer la qualité d'usage des éléments de mobilier.

III.4.c - Assemblages

- Les assemblages et la quincaillerie nécessaires devront être conformes aux normes et aux réglementations en vigueur.
- Les assemblages chimiques sont découragés sauf motifs impérieux.
- Dans un souci d'innovation et dans l'esprit de la plus grande valorisation des produits biosourcés dans le cadre du projet, les assemblages bois-bois (sans clou ni vis) seront encouragés.

III.4.d - Valorisation des coproduits et d'autres matériaux bio- ou géosourcés locaux

Toute valorisation dans les projets de coproduits ou d'autres matériaux premiers locaux est encouragée (provenance : Triangle Marnais ou, plus largement et pour des raisons qui devront être justifiées par les équipes amenées à remettre une offre : l'ex région Champagne-Ardenne et les départements limitrophes, y compris les régions du Hainaut, de Namur et du Luxembourg).

Parmi les matériaux premiers, on peut citer, de manière non exhaustive :

- filière fibre :
 - paille,
 - chanvre,
 - bois
- filière terre,
- filière pierre

III.4.e - Réglementation en vigueur

Les projets soumis dans le cadre de cet appel à projet devront répondre aux normes et à la réglementation en vigueur.

III.5 - Programme environnemental

III.5.1 - Empreinte carbone du projet retenu

- Outre la question de la localité et de l'empreinte carbone induite par le transport des matériaux, les candidat-e-s sont invités à porter une réflexion globale sur l'impact carbone de leur projet. Ils veilleront tout particulièrement à favoriser des matériaux nécessitant une moindre énergie grise pour leur culture, extraction et transformation.
- Une approche frugale est encouragée dans le cadre de cet appel à projet : utiliser moins de matière première mais plus de matière grise.
- Les équipes sont encouragées à réfléchir à l'utilisation des chutes et coproduits issus de la transformation des ressources mises en œuvre sur leur projet. L'utilisation de dimensions standardisées est à ce titre encouragée.

III.4.2 - Maintenance, réparabilité et fin de vie

- Les équipes sont encouragées à réfléchir à des matériaux et des mises en œuvre limitant le recours à des adjuvants chimiques à tous les stades de la vie du projet, y compris pour sa maintenance et son entretien. Les équipes sont ainsi encouragées à limiter l'usage de laquages, de peintures ou de vernis...
- Les assemblages mécaniques sont encouragés afin de permettre un démontage aisé des modules pour favoriser le réemploi.

**L'ENSEMBLE DE L'APPEL A PROJET EST
UNIQUEMENT TELECHARGEABLE SUR
LE PROFIL ACHETEUR
WWW.PROXILEGALES.FR**